



## Violé étant mineur par un educ dans un foyer il c est suicider. comment dois je faire ?

Par **Kick39**, le **01/12/2020 à 21:51**

Bonjour. J ai été placé durant mon enfance de 14 ans à un peu avant mes 18 ans. Durant toutes ses années et de manière très répété j ai été violé par un educateur. Je n ai jamais rien dit car il me menaçait de s en prendre a ma petite sœur. Je n étais pas la seul dans ses griffes mais je l ai su il n y a pas longtemps. Il c est suicider dès qu une des filles a parler. Je suis dépressive depuis que ça a commencé et je vais avoir 38 ans et j ai multiplié les tentatives de suicide et séjour en psychiatrie. Je voudrais tenter de tourner la page et faire moins de cauchemar et la peur toujours au ventre. Un autre educateur avait fait par de ses doutes. Il n a pas été pris au sérieux. Maintenant que puis je faire svp ?

Par **P.M.**, le **01/12/2020 à 22:43**

Bonjour,

De toute façon, l'action pénale s'est arrêtée avec le décès...

Par **Kick39**, le **02/12/2020 à 10:01**

Je vais me renseigné a une association avec des conseils juridiques car il y a le foyer qui était au courant de certains fait et aucun signalement a été fait pourtant ça fesait parti de le DDAS. Et un autre educateur avait aler quelques semaines avant son suicide. Le foyer a sa part de responsabilité je pense

Par **wolfram2**, le **09/12/2020 à 10:47**

Bonjour

Avant toute chose, soyez persuadée de notre sympathie et surtout que vous n'êtes pas responsable d'avoir été victime de cet agresseur.

Il est tout à fait probable que à l'occasion de son suicide des enquêtes ont été conduites qui ont dû donner connaissance à la justice des faits ayan pu le conduire au suicide. Il a choisi lui-meme de se donner la sanction de ses méfaits.

Faites vous aider par les organismes spécialisés qui doivent avoir des psychologues qui vous permettront d'oublier ces vieilles blessures ou de faire qu'elles ne vous handicapent plus.  
On traite de mieux en mieux le stress post-traumatique.  
Cordialement. wolfram